

**F.3.1.: Changement de rôle**

	<b>Si dans le traditionnel, ils sont :</b>	<b>Dans la PP, ils deviennent :</b>
<b>Pour les collègues</b>	Responsables des apprentissages dans d'autres branches	Personnes ressources et dispenseront des compléments d'informations transversales nécessaires à l'avancée, à la réalisation du projet
<b>Pour l'institution</b>	Garante de la formation et superviseur des enseignants	Garants des possibilités de déroulement du projet et porteurs de crédit aux démarches pédagogiques choisies (dans le meilleur des cas)
<b>Pour les partenaires professionnels</b>	Demandeurs de personnel qualifié	Partie prenante du processus de formation et ressources consultées par les élèves concernés